

Sapeurs-pompiers volontaires

PROFIL ET CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Âge : Avoir au moins 16 ans.

Pour les moins de 18 ans, il faut recueillir l'accord écrit des parents ou tuteurs.

Conditions d'entrée : Avoir une condition physique compatible avec une activité opérationnelle : elle sera vérifiée à l'occasion d'une visitemédicale de recrutement.

Etre recensé et avoir fait la JDC.

Jouir de ses droits civiques,

Résider légalement en France, absence de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions.



EN PRATIQUE

Les sapeurs pompiers volontaires bénéficient d'une formation initiale, pendant la période probatoire, adaptée aux missions exercées dans un centre de secours, puis d'une formation continue et de perfectionnement tout au long de la carrière.

Participation à l'ensemble des missions de sécurité civile : actions de prévention, de formation et opérations de secours pour la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement.

Pour en savoir plus :

<https://www.pompiers.fr/grand-public/devenir-sapeur-pompier/devenir-sapeur-pompier-volontaire-spv>

DATES INSCRIPTION ET ENTREES PRESCRIPTION

Se renseigner auprès des casernes du territoire, auprès de votre commune. Les dossiers de candidature s'obtiennent par courrier adressé au service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

RECRUTEMENT

Sélection faite par le SDIS selon ses propres critères

TEMPS D'ENGAGEMENT

La formation initiale comprend une **période probatoire** et est dispensée sur **une trentaine de jours répartis sur 1 à 3 ans.**

STAGES ET RÉMUNERATION

Les sapeurs pompiers volontaires sont indemnisés en fonction de leur grade et à l'heure.

TARIFS

Pas de frais pour postuler.

CONTACTS ET LIEU

SDMIS

17 Rue Rabelais
69421 LYON Cedex 3
Fax : 04 72 84 36 77
Téléphone : 04 72 84 37 18
<http://www.sdis69.fr/>

Se renseigner auprès des casernes de:
Rillieux, Croix Rousse, Genay, Neuville, Montanay, Fleurieu